

COMMUNE DE ROSET-FLUANS
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 28 Janvier 2015

PRESENTS : Tous sauf Jacques ADRIANSEN et Sylvie ZILIO

M. Louis MARTIN a été nommé **secrétaire de séance**.

Ouverture de séance 20 H 30

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 19 décembre 2014 est adopté, à l'unanimité, par les membres du Conseil municipal.

DELIBERATION N° 1 : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2014 LOTISSEMENT LA COUNOTTE

Sous la présidence de M. Louis MARTIN 1^{er} adjoint, le Conseil municipal examine le compte administratif 2014 du service de LOTISSEMENT qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses	25 851.46 €
Recettes	22 739.96 €
Excédent antérieur :	321 022.75 €
Excédent de clôture :	317 911.25 €

Investissement :

Dépenses	22 739.96 €
Recettes	0.00 €
Déficit de l'exercice :	22 739.96 €
Déficit antérieur :	192 806.70 €
Déficit de clôture :	215 546.66 €

Hors de la présence de M. Arnaud GROSPERRIN, Maire, le Conseil municipal **approuve à l'unanimité le compte administratif 2014 du compte annexe LOTISSEMENT**

DELIBERATION N° 2 : AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET LOTISSEMENT 2015

Le Conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2014, décide à l'unanimité d'affecter les résultats au budget primitif 2015 de la manière suivante :

Affectation de l'excédent global de fonctionnement 317 911.25 €
au compte R 002

Affectation du déficit global d'investissement 215 546.66 €
au compte D 001

Pas de restes à réaliser

DELIBERATION N° 3 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015 LOTISSEMENT

Monsieur le Maire présente et commente le Budget Primitif 2015.

L'exposé de M. le Maire entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2015 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

- dépenses : 484 671.33 €
- recettes : 484 671.33 €

Section d'Investissement :

- dépenses : 276 206.74 €
- recettes : 276 206.74 €

DELIBERATION N° 5 : CREATION DE VOIRIE ET NUMEROS POUR LA SALLE POLYVALENTE ET L'ECOLE

M. le Maire informe le conseil qu'il convient de créer une nouvelle voirie ainsi que de nouveaux numéros pour les deux nouvelles constructions : salle polyvalente Olivier Vichard et école Nelson Mandela.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer :

- salle polyvalente Olivier Vichard : 2 rue de la Liberté
- école Nelson Mandela : 4 rue de la Liberté

La rue de la Liberté partira de l'intersection avec la rue des Saulniers et rejoindra la rue des Perrières, lorsqu'elle sera totalement réalisée.

La voirie dénommée Chemin du Meix devient Impasse du Meix depuis l'intersection avec la rue de la Liberté. (Voir plan ci-joint).

DELIBERATION N° 6 : CONVENTION AVEC LE SIVOS DU RPI LES 3 MOULINS POUR L'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE OLIVIER VICHARD

Comme convenu lors du conseil municipal du 19/12/2014, M. le Maire représente au conseil, après modifications, le projet de convention de location de la salle polyvalente Olivier Vichard entre la commune et le SIVOS du RPI Les 3 Moulins.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la convention et autorise M. le Maire à signer celle-ci avec le Président du SIVOS.

DELIBERATION N° 7 : DISSOLUTION DE LA CCVSV

M. le Maire informe le conseil municipal des différentes informations en sa possession concernant l'avenir de la CCVSV.

Les difficultés financières de la CCVSV incitent les Communes membres à procéder à des réflexions quant à des possibilités de rapprochement avec les collectivités voisines, dans le cadre d'une dissolution possible de la CCVSV.

A ce titre, la commune de Roset-Fluans engage une étude de réflexion pour un rapprochement avec la CAGB et Jura Nord.

Le conseil municipal décide également de demander à M. le Préfet de saisir la Chambre Régionale des Comptes afin d'obtenir un éclaircissement sur les comptes de la CCVSV.

DELIBERATION N° 8 : ACQUISITION PARCELLE BOIS PARCELLE ZE 18

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle cadastrée ZE 18 de 91a 50ca, lieudit « Aux Fontenis », au prix de 3 000 € (trois mille euros), frais en sus.

DELIBERATION N° 11 : VENTE PARCELLE 1 SUR LA BAURME

Parcelle 1 : Le Conseil, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le compromis et l'acte de vente pour la parcelle n° 1 de 20a 08ca sur la parcelle cadastrée ZI 67, sur la Baurme, avec M. et Mme MASSON pour un montant de 82 500 € T.T.C. La transaction s'effectuera chez Maître ROUSSEL, notaire à Saint-Vit.

DELIBERATION N° 12 : CHANGEMENT POTEAU INCENDIE RUE DES SAULNIERS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le paiement de la facture dont le montant est en adéquation avec le devis proposé par la SAUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 55.

Compte rendu affiché le 30 janvier 2015

Le Maire,
Arnaud GROSPERRIN